

Dossier



L'ÉVASION FISCALE

LE CONTEXTE. En pleine cure d'austérité et alors que le collectif budgétaire voté par les deux chambres prévoit une contribution exceptionnelle sur la fortune, le rapport de la commission d'enquête du Sénat sur l'évasion fiscale montre l'ampleur d'un phénomène en pleine expansion.

LE CONSTAT. Selon ce rapport, le manque à gagner irait jusqu'à 50 milliards d'euros pour les finances publiques. Au cœur de ce système légal et généralisé: les grandes fortunes, les banques, mais aussi les politiques des entreprises.

L'ENJEU. Récupérer ces ressources tapies dans des circuits financiers opaques. Pour contribuer à relancer l'économie réelle, l'emploi, au lieu de spéculer. Pour contribuer à l'impôt, à la revitalisation des services publics, richesse collective et nationale.

PAR DOMINIQUE MARTINEZ

18 juillet 2012: la filiale américaine de la banque britannique HSBC est épinglée par le Sénat américain, non seulement pour avoir favorisé l'évasion fiscale, mais aussi pour blanchiment d'argent.

24 juillet: en France, la commission d'enquête du Sénat sur l'évasion des capitaux rendait ses conclusions: la perte pour les finances publiques serait d'au moins 35 milliards. Moins de 5 % des entreprises de plus de 2 000 salariés acquittent un prélèvement au titre de l'IS (impôt sur les sociétés).

25 juillet: en attendant une réforme plus ambitieuse de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune) dans le budget 2013, le Sénat et l'Assemblée nationale votaient dans le cadre du projet de loi de finances rectificative (PLFR ou collectif) 2012 la mise en place d'une contribution exceptionnelle sur la fortune que paieront cette année les contribuables soumis à l'ISF, possédant un patrimoine supérieur à 1,3 million d'euros.

26 juillet: les États-Unis et cinq pays européens, dont la France, annonçaient la mise en place d'un accord bilatéral renforçant la lutte contre l'évasion fiscale, en instituant un échange automatique d'informations sur les comptes des particuliers à l'étranger⁽¹⁾.

2 août: plusieurs géants des nouvelles technologies dont les trésors de guerre se monteraient

à plus de 1 000 milliards de dollars parqués « à l'étranger », faisaient pression sur Washington pour faire aménager le code fiscal jugé trop coûteux pour rapatrier leurs fonds.

1. Le choc de l'ampleur

Au cœur de l'été, alors que nombreux sont ceux qui ont renoncé aux vacances, crise oblige, cette série de séquences interroge, stupéfait ou n'étonne plus, comme un feuilleton auquel le spectateur las se serait habitué, du genre « Salariés et grand capital : la bataille gronde ».

Car jamais les fonds placés dans les paradis fiscaux n'ont été aussi faramineux, jamais ce « trou noir » n'a tenté d'être aussi discret et jamais il n'a été aussi décrié. Le ralentissement économique mondial, la crise financière et le débordement des dettes publiques européennes ont renforcé un climat de défiance de la part des classes moyennes et plus modestes, écrasées par les mesures d'austérité, asphyxiées par la pénurie de l'emploi.

Choquante, l'ampleur du phénomène. « *Le problème, c'est que personne ne se met d'accord sur le montant de la fraude fiscale et de l'évasion des capitaux, or c'est indispensable*, explique Michel Fontaine, du syndicat CGT de la DGFIP et membre de la direction de la fédération des finances CGT, qui fut auditionné par la commission du Sénat. *La seule évaluation menée en France a été faite en 2007 par le Conseil des prélèvements obligatoires qui avait évalué, à l'époque, la fraude fiscale à un montant situé entre 20 et 25 milliards d'euros.* »

Selon l'étude sur l'évasion fiscale de Tax Justice Network, une fondation indépendante qui publiait ses estimations, le 22 juillet, dans *The Observer*, les actifs financiers cachés dans les paradis fiscaux avoisineraient les 17 000 milliards d'euros. Cette évaluation menée par un ancien économiste en chef de MacKinsey, James S. Henry, et basée sur les statistiques de diverses organisations internationales – FMI, Banque mondiale, Banque des règlements internationaux – resterait de surcroît une sous-estimation de l'ampleur du phénomène. D'après lui, les chiffres avoisineraient plutôt les 25 500 milliards d'euros, ce qui représente plus que les PIB cumulés des États-Unis et du Japon. « *Il s'agit juste de la richesse financière, précise-t-il. Une bonne partie des actifs investis dans l'immobilier, les yachts, les écuries de courses et tant d'autres choses qui comptent pour les grandes fortunes sont détenues au travers des structures offshore qui rendent impossible l'identification de leurs propriétaires* ». Pis, « *une analyse détaillée des cinquante premières banques privées internationales révèle qu'à la fin de 2010, elles géraient collectivement plus de 15 000 milliards d'euros d'investissements internationaux pour le compte de clients privés, y compris à travers des trusts et des fondations* », note l'étude. L'appareil bancaire international a beau s'en défendre régulièrement, il constitue la pierre angulaire de ce système

d'évasion fiscale – comme l'explique l'article de Martine Orange sur mediapart.fr. Une logique nourrie par la stratégie des grandes fortunes et des entreprises qui préfèrent miser sur la spéculation financière que sur les projets économiques jugés plus lents et fastidieux à faire fructifier leur capital.

2. Un manque à gagner de 50 milliards d'euros

Ce n'est pas un hasard si, à l'heure où le collectif budgétaire commence à imposer une meilleure contribution des plus riches à l'impôt, la droite s'insurge et menace des pires présages selon lesquels ces mesures favoriseraient l'évasion de capitaux. En réalité, derrière les estimations faramineuses de l'ampleur du phénomène, il est une autre « horreur économique », comme le qualifiait la commission d'enquête sur l'évasion des capitaux, présentée au Sénat, le 24 juillet : la fraude fiscale représenterait un manque à gagner de 50 milliards d'euros au minimum pour les finances publiques. Et la réalité serait même plus sombre : « *Cette évaluation ne comprend pas une série de risques, si bien que la limite supérieure n'est pas définissable. Est-ce 50, 80 milliards ?* », interrogeait Eric Bocquet, sénateur communiste et rapporteur de cette commission. « *Gardons en tête que, cette année, la charge de la dette publique est proche de 50 milliards d'euros* », précisait pour sa part Yannick Vaugrenard, sénateur PS. Et n'oublions pas la logique spéculative qui la fait exploser, est-on tenté d'ajouter.

« *Il y a des raisons économiques à l'évasion de capitaux*, explique Michel Fontaine. *C'est parce qu'il y a une mise en concurrence des salariés au niveau international qu'il y a une déformation du partage de la valeur ajoutée en leur défaveur et que des dividendes sont massivement distribués aux détenteurs d'actifs les plus riches. Ces dividendes sont en outre peu taxés grâce à l'assiette mobile. C'est-à-dire qu'un salarié lambda ne peut pas faire imposer son salaire au Liechtenstein, alors que celui qui détient un bon nombre d'actions a les moyens légaux pour se faire imposer là où c'est moins cher. C'est ce qu'on appelle : l'optimisation fiscale.* »

Un point sur lequel se sont retrouvés plusieurs syndicats et nombre d'ONG auditionnés par la commission : « *La limite entre la fraude et l'optimisation fiscale est très fine, et parfois ce que les entreprises considèrent comme de l'optimisation fiscale nous apparaît comme de la fraude. Les procédés sont souvent légaux car ils se font par l'intermédiaire de transferts de prix. Concrètement, il s'agit pour les grandes entreprises de transformer les prix à l'intérieur de leur groupe dès lors qu'elles ont des sociétés dans différents pays et de localiser les bénéfices là où l'impôt est moins cher. Nous considérons cette optimisation fiscale comme de la fraude fiscale qu'il faut mettre en échec* ».



3. Contrer les paradis fiscaux

Sous la pression populaire et dans un contexte de ralentissement économique mondial, les institutions affichent leur volonté de lutte contre ces pratiques d'évasions fiscales légales, de correction de ces avatars du néolibéralisme financier. Les paradis fiscaux ont même dû faire quelques concessions de façade ces derniers temps pour se refaire une image. Mais « ils se sont adaptés », résumait Éric Bocquet, dans *L'Humanité*, le 25 juillet. De fait, les tentatives institutionnelles, les mobilisations populaires, ont jusqu'ici eu des effets limités : « La directive épargne 2003 de l'UE, par exemple, dont l'un des buts était d'instituer la transmission automatique des informations fiscales entre les pays, n'est pas mise en œuvre. Elle est à nouveau mise à l'étude, mais deux pays font de la résistance, le Luxembourg et l'Autriche », rappelle l'Élu. Une meilleure évaluation de l'évasion fiscale des capitaux, plus de sanctions à l'égard des fraudeurs, le respect d'un cadre légal plus strict, une coordination internationale accrue, sont des pistes pour lutter contre cette tendance. Ce qui pose d'emblée la question des moyens alloués à ce dossier majeur. La commission d'enquête qui a notamment auditionné le syndicat national CGT DGFIP pré-

conise d'« assurer les moyens humains et matériels de l'administration fiscale ». Or, entre 2008 et 2012, la RGPP a déjà entraîné la suppression de 13 000 emplois dans ces services et la dégradation de l'exercice de leur mission. Et 2 500 postes devraient encore être supprimés en 2013, le projet de François Hollande étant de créer des emplois dans l'éducation, la justice, et la police à emplois publics constants... Les luttes syndicales pour l'emploi n'ont pas dit leur dernier mot. Mais au fond, c'est la question de la démocratie sociale et des pouvoirs des citoyens-salariés qui se pose. C'est en ce sens que « nous réclamons de nouveaux droits pour que les salariés interviennent dans la stratégie des entreprises », note Michel Fontaine. Exemple : les LBO. Quel salarié accepterait des LBO pour sa structure dès lors que ces produits d'ingénierie financière à visée essentiel-

lement spéculative ne sont d'aucune utilité pour celle-ci ? Aucun salarié n'approuverait ces moyens qui vont même, dans les faits, contre l'investissement productif et l'emploi puisqu'il s'agit, avec très peu de capitaux et un endettement massif, de prendre la majorité d'entreprises saines pour les délocaliser là où la main-d'œuvre est moins chère ». Le contexte actuel favorise la prise de conscience des salariés, de plus en plus indignés de devoir payer le prix d'une crise dont ils ne sont pas responsables. En colère, ils risquent de devenir turbulents et pourraient même perturber le silence des paradis. ☘

EN SAVOIR PLUS

- **Ces 600 milliards qui manquent à la France**, résultat de l'enquête menée par Vincent Peillon au cœur des mécanismes concrets de l'évasion fiscale.
- **Les Paradis fiscaux, enquête sur les ravages de la finance néolibérale**, de Nicholas Chaxson.
- Le 1^{er} octobre 1996, sept magistrats européens lançaient l'appel de Genève contre les paradis fiscaux. Jean de Maillard est l'un d'eux, il rapporte ce texte dans son ouvrage : **Un monde sans lois : la criminalité financière en images**, Stock, 1999.